

Concentration des eaux
usées de la Mèbre
et de la Sorge

Entretien des collecteurs
de concentration

BUDGET

2023

Communes de
Chavannes-près-Renens,
Crissier, Ecublens,
Renens et Saint-Sulpice

12.8.2022

**COMMISSION INTERCOMMUNALE
MEBRE-SORGE**

		Budget 2023		Budget 2022	Comptes 2021
		Charges	Revenus		
		143'900.00	143'900.00	142'400.00	108'512.35
				-142'400.00	-108'512.35
* <u>100</u>	<u>Autorités</u>	<u>9'000.00</u>	<u>0.00</u>	11'800.00	6'611.50
100.3001	Traitements	800.00		800.00	712.50
100.3003	Jetons de présence	1'100.00		1'200.00	496.00
100.3185	Autorités, autres rémunérations	7'100.00		8'300.00	5'403.00
* 100.3199	Frais divers	0.00		1'500.00	0.00
<u>111</u>	<u>Administration</u>	<u>6'300.00</u>	<u>0.00</u>	6'500.00	6'168.00
111.3199	Honoraires fiduciaire et frais divers	2'000.00		2'200.00	1'868.00
111.3526	Participation pour frais d'administration	4'300.00		4'300.00	4'300.00
<u>460</u>	<u>Ouvrages d'épuration</u>	<u>128'600.00</u>	<u>400.00</u>	124'100.00	95'732.85
				-400.00	-686.35
460.3120	Energie éclairage voûtage	100.00		100.00	55.25
* 460.3144	Entretien des canalisations	47'000.00		47'000.00	30'453.35
* 460.3185	Honoraires surveillance ouvrages et divers	35'000.00		36'000.00	30'281.40
* 460.3186	Assurances de choses	1'400.00		1'400.00	1'357.10
* 460.3800	Attribution au Fonds de rénovation des ouvrages	45'100.00		39'600.00	33'585.75
* 460.4360	Remboursements de tiers		400.00	-400.00	-686.35
<u>461</u>	<u>Participation des communes d'amont</u>	<u>0.00</u>	<u>143'500.00</u>	-142'000.00	-107'826.00
* 461.4526	Communes d'amont, taxes de transit		143'500.00	-142'000.00	-107'826.00
* <u>462</u>	<u>Participations des communes (Entente Mèbre-Sorge)</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	0.00	0.00
462.4526	Participations des communes aux charges nettes		0.00	0.00	0.00
462.4526.01	Commune de Chavannes-près-Renens	5.00%	0.00	0.00	0.00
462.4526.02	Commune de Crissier	46.88%	0.00	0.00	0.00
462.4526.03	Commune d'Ecublens	18.10%	0.00	0.00	0.00
462.4526.04	Commune de Renens	29.80%	0.00	0.00	0.00
462.4526.05	Commune de Saint-Sulpice	0.22%	0.00	0.00	0.00

Remarque liminaire : L'Entente intercommunale Mèbre-Sorge est désignée ci-après par le terme "l'Entente".

Remarques

- 100 Ce groupe de comptes enregistre les jetons de présence et indemnités des membres de la commission de l'Entente. La répartition entre les différents comptes dépend des spécificités communales. Il a été tenu compte de l'augmentation de tarif des indemnités et jetons de présence décidée en 2021.
- 100.3199 En 2022, un montant a été prévu pour une visite de début de législature.
- 460.3144 Enveloppe budgétaire pour l'entretien courant des collecteurs : Fr. 25'000.--
Contrôle télévisuel de différents tronçons de collecteurs (y compris les curages) : Fr. 20'000.--
Curage des déversoirs : Fr. 2'000.--
- 460.3185 Prestations fournies par le bureau d'ingénieurs civils chargé de la surveillance et de la maintenance des différents ouvrages : Fr. 20'000.--
Suivi du fonctionnement des débitmètres et dépouillement des relevés : Fr. 5'000.--
Mise à jour du PGEEi (Plan Général d'Evacuation des Eaux intercommunal) : Fr. 4'000.--
Honoraires divers : Fr. 2'000.--
Frais liés au calcul de la répartition entre communes : Fr. 4'000.--
- *Ville de Lausanne, eauservice, extraction de données* : Fr. 1'500.--
- *Honoraires mise à jour calcul de la répartition annuelle* : Fr. 2'500.--
- 460.3186 Prime annuelle d'assurance responsabilité civile : Fr. 550.--
Prime annuelle (Fr. 850.--) liée à un contrat d'assurances couvrant des dégâts que pourrait subir l'installation d'éclairage se trouvant dans le voûtage de la Mèbre. La participation de SIE SA (50%) figure à la rubrique budgétaire 460.4360.
- 460.3800 L'excédent de produits est attribué au fonds de rénovation des ouvrages.
- 460.4360 Participation de SIE SA au paiement d'une prime d'assurance couvrant des dégâts que pourrait subir l'installation d'éclairage se trouvant dans le voûtage de la Mèbre (voir remarque poste 460.3186).
- 461.4526 Taxes de transit perçues auprès des communes d'amont (Romanel-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Morrens, Lausanne/Vernand, Jouxens-Mézery, Bussigny et Villars-Ste-Croix) à raison de 9.4990 cts par m3 d'eau de consommation.
- 462 Le calcul des participations des communes aux charges de l'Entente est basé sur la nouvelle convention de répartition aux frais de fonctionnement votée par les communes de l'Entente durant l'année 2015.
Clé de répartition 2023 calculée sur la consommation 2021.

Pas de participation des communes étant donné que les revenus sont assez importants pour couvrir les charges de fonctionnement.

**COMMISSION INTERCOMMUNALE
MEBRE-SORGE**

Tableau des investissements 2023			
<u>501</u>	<u>Ouvrages de génie civil et d'assainissement</u>	Dépenses	Recettes
460.5010.213	Collecteur intercommunal Sorge Réhabilitation secteur 13 Ecublens	453'000.00	
460.6620.213	Subventions communales d'investissements		453'000.00
	Commune de Chavannes-près-Renens 5.00%		22'650.00
	Commune de Crissier 47.06%		213'181.80
	Commune d'Ecublens 17.40%		78'822.00
	Commune de Renens 30.32%		137'349.60
	Commune de Saint-Sulpice 0.22%		996.60
Totaux		453'000.00	453'000.00